



MAIRIE DE
VILLABÉ

Département de l'Essonne

Villabé, le 07/05/2015

**COMpte RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 05 2015**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT,
Madame Delphine BONIFAS-VANDERPLANCKE , Madame Corinne BOUSSARIE,
Madame Caroline CORTESI, Monsieur Gilles CUMUNEL, , Madame Marguerite
DOS SANTOS, Monsieur François DOUET, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ,
Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Frédéric FAURE, , Madame Anissa
HADI-LEROY, Monsieur Patrick HASSAÏM, , Monsieur Patrick LEROY, Madame
Nadia LIYAOUI, Monsieur Robert NIETO, Madame Magalie NIETO, , Madame
Cécile ROSSIGNOL, , Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN,
Madame Nicole WAGHEMAYER, Madame Isabelle WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Philippe AUDOUAL donne procuration à Monsieur Frédéric FAURE,
Monsieur Patrice DUBOZ donne procuration à Madame Isabelle WIRTH,
Madame Marie GUEANT-SIDORKO donne procuration à Monsieur Karl DIRAT
Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC,
Madame Irène MAGGINI donne procuration à Madame Cécile ROSSIGNOL,
Monsieur Denis MAUREL donne procuration à Monsieur Robert NIETO,
Monsieur Franck PIED donne procuration à Madame Marguerite DOS SANTOS,
Madame Monique ROULY donne procuration à Madame Nicole
WAGHEMAYER.

DEMISSION : Madame Yveline CAILLERET lettre du 24 avril 2015.

ABSENTE A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Madame Caroline CORTESI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Delphine BONIFAS-VANDERPLANCKE est
nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 20h04.

Monsieur le Maire et Madame Delphine BONIFAS, maire adjoint en charge de la
communication et de la culture, présentent l'intervention du Conseil Municipal
des enfants en début de séance.

Accompagner la citoyenneté de nos enfants dès aujourd'hui, c'est ancrer solidement celle des adultes de demain, et parce que la démocratie participative est une valeur fondamentale de notre société, la commune de Villabé a proposé aux enfants de CM1 des groupes scolaires Ariane et Jean Jaurès d'intégrer la vie citoyenne en procédant à l'élection de ceux de leurs camarades qui constitueront démocratiquement le conseil municipal des enfants (CME).

Le CME est un lieu d'expression et d'action pour les enfants villabéens. Ils vont ainsi à la découverte de leur commune et font l'apprentissage de la vie citoyenne. Quinze enfants ont été élus et ont constitué trois commissions :

Les enfants très engagés et heureux de leur contribution aux événements de la ville ont pu faire part de leur travail en matière de culture, de sécurité, de respect et de protection de l'environnement.

La Commission santé, nature, prévention et environnement, animée par Magalie NIETO, a articulé son travail autour de la mise en œuvre du tri sélectif dans les bâtiments communaux et en particulier du papier dans les écoles et tous les services de la Mairie, un second axe de travail concerne la prévention des accidents domestiques. Enfin la commission propose la mise en place de l'opération 1 naissance = 1 arbre.

La Commission sport, loisirs et festivités, animée par Franck PIED, a un rôle important à jouer dans l'organisation et la mise en œuvre de la Foulée des Brettés, évènement d'envergure régionale.

La Commission culture et patrimoine, animée par Frédéric FAURE, travaille en partenariat avec l'Association Mémoires Vives afin d'exposer dans les rues de Villabé des « photos d'avant » du lieu précis où sera placée l'image. L'accent sera mis sur la préparation du 70ème anniversaire du Débarquement des Alliés en Normandie. Les enfants de la Commission proposeront à leurs collègues une sortie le samedi 13 juin 2015 sur les plages du Débarquement.

A la fin de leurs exposés, le Conseil municipal des Enfants est applaudi par l'ensemble de l'Assemblée.

Monsieur le Maire propose de retenir ces propositions, une délibération en ce sens sera proposée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier l'ordre du jour, suite aux événements intervenus depuis l'envoi des dossiers du conseil.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE la modification de l'ordre du jour suivant :

Ajout des points:

0. Fonctionnement du Conseil Municipal

A- Installation d'un nouveau conseiller dans ses fonctions suite à la démission d'un conseiller municipal.

B- Modification dans la composition des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Ajout du point H au point 4. Affaires administratives :

H- Fixation du montant des cautions pour le prêt des urnes.

La modification et le changement de numérotation du point 6 en point 7 comme suit :

6. Porter à connaissance

- Subvention exceptionnelle de solidarité d'un montant de 2 000 € proposée au vote du conseil d'administration du CCAS qui, dans l'affirmative, sera versée à médecins sans Frontières et à la Fondation de France.
- Attribution d'une subvention par le Député de l'Essonne, Carlos Da SILVA, au titre de sa réserve parlementaire pour le Conseil Municipal des Enfants.

7. Questions orales

0. Fonctionnement du Conseil Municipal

A- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant courrier du 24 avril 2015, Madame Yveline CAILLERET de la liste « Pour Villabé » a souhaité démissionner de ses fonctions de conseillère municipale de la commune de Villabé. La personne suivante sur la liste, Madame Laurence IUGHETTI a également démissionné.

M. Jérémie DURAND, suivant de liste, convoqué à la réunion du Conseil Municipal et présent confirme son accord pour siéger au sein de l'Assemblée Communale.

Conformément à l'art L. 270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare Monsieur Jérémie DURAND installé dans ses fonctions de conseiller municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet est informé de cette modification.

B- MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE le remplacement de Madame Yveline CAILLERET par Monsieur Jérémie DURAND au sein des commissions municipales permanentes suivantes : « COMMUNICATION, POLITIQUE CULTURELLE, JUMELAGE » et « POLITIQUE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE, CÉRÉMONIE, PRESERVATION DU PATRIMOINE »

1. A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE les comptes rendus définitifs des conseils municipaux du 05 mars 2015 et du 20 mars 2015.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 20 mars 2015.

Décision COM n° 15/2015 en date du 11/03/2015:

Il est passé avec la société ALONEGRAPHIC, sise à Villabé (91100), 13 chemin des Vignes, un contrat de conception graphique et de mise en page des différents supports de communication de la commune. Le contrat d'une durée de 1 an est conclu sur la base de 12 970,00 € (TVA non applicable – article 293B du CGI).

Décision ST n° 16/2015 en date du 12/03/2015 :

Il est passé avec la Société SGS, sise ZI St Guenault 7 rue Jean Mermoz – 91031 Evry cedex, un contrat pour assurer la surveillance des légionnelles dans les

bâtiments communaux. Le contrat d'une durée de 1 an est conclu sur la base de 1 399,20 € HT et prendra effet le 20 mars 2015.

Décision CULT n°17/2015 en date du 05/03/2015 :

Il est passé avec la Compagnie Ladgy Prod, sise 19, rue Docteur Lebel, - 94300 VINCENNES, un contrat de cession pour le spectacle La Nuit, les Plouf !, les vendredi 13 et samedi 14 mars à l'Espace Culturel La Villa ainsi que des sensibilisations liées au spectacle. Le contrat, établi à la date du 4 mars 2015, est conclu sur la base de 5 133,00 € net de taxe.

Décision CULT n° 18/2015 en date du 25/03/2015 :

Il est passé avec la Compagnie Annibal et ses éléphants, sise 24, rue Bouin, - 92700 COLOMBES, un contrat de cession pour le spectacle *Le Film du dimanche soir*, les jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015 à l'Espace Culturel La Villa ainsi que des sensibilisations liées au spectacle. Le contrat, établi à la date du 22 janvier 2015, est conclu sur la base de 10 960,00 € HT, soit 11 562,80 € TTC.

Décision JEU n°19/2015 en date du 07/05/2015 :

Il est passé avec l'association Eva&vous, sise 52 faubourg des 3 maisons, - 54000 NANCY, représentée par Monsieur F. FEHLEN, une convention de service, concernant un groupe de 40 jeunes et 6 accompagnateurs pour la période du 21/02/2015 au 28/02/2015. La prestation comprend le transport aller et retour entre Villabé et La Toussuire-Le Dahu. L'hébergement et la pension complète pour 6 jours du 21/02/2015 avant le diner jusqu'au 27/02/2015 après le diner. Six jours de ski alpin, forfaits, matériel de ski et casques compris, 2 moniteurs ESF quatre heures par jour pendant trois jours. Le service financier de la commune réglera par mandat administratif un acompte de 9 680,00€ le 15/12/2014 et le solde de 14 520,00 € le 15/03/2015. Le tarif de cette prestation est de 526,09 € par personne, soit un total de 24 200,00 €.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Affaires financières

A- ACQUISITION DE PARTS SOCIALES A LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice ROUZIC, premier maire adjoint chargé de la stratégie financière et du développement économique.

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

DECIDE de souscrire **60 000** parts sociales de la Société Locale d'Epargne Economie Sociale et Entreprises affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France pour un montant de **1 200 000,00** Euros,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin de souscription correspondant avec la Société locale d'Epargne de Economie Sociale et Entreprises.

Monsieur le Maire reprend la parole.

B- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AICE » POUR L'ANNEE 2015

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

DECIDE d'allouer une subvention de 300,00 € à l'association A.I.C.E (Association Intercommunale du Cirque de l'Essonne) correspondant à la contribution de VILLABÉ pour l'organisation de l'opération de nettoyage et de mise en valeur de ce site.

C- SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « CYCLO CLUB VILLABÉ »

A l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix POUR dont 06 par procuration – 04 ABSTENTIONS dont 02 par procuration :

DECIDE d'allouer une subvention complémentaire de 800,00 € à l'Association Cyclo Club Villabé, correspondant à la contribution de VILLABE pour la réalisation du projet tel qu'il a été exposé.

Monsieur le Maire reprend la parole.

4. Affaires administratives

A- UNIFORMISATION DU TARIF DE CAUTION DES TROUSSEAUX DE CLES POUR TOUTES LES SALLES COMMUNALES

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

ADOpte le montant de la caution 200€ pour l'uniformisation du tarif de caution des trousseaux de clés pour toutes les salles communales.

B- FIXATION DU MONTANT DE LA CAUTION POUR LE VIDEOPROJECTEUR DE LA SALLE ROGER DUBOZ

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

ADOpte le montant de la caution 1000 € pour l'utilisation du vidéoprojecteur et du matériel faisant partie intégrante du vidéoprojecteur tels que l'adaptateur Wifi, les télécommandes BARCO, l'écran, les micros afin d'assurer la vigilance des utilisateurs.

C- CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE la présente convention d'habilitation informatique dénommée HI-ME-Ram concernant les modalités de diffusion et de mise à jour des données relatives au fonctionnement de la structure d'accueil «Relais Assistants Maternels» RAM.

D- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

AUTORISE le Maire à signer la convention triennale n°132-2015 d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) concernant le centre de loisirs et les structures périscolaires de VILLABE.

E- CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN ARCHIVES ET DOCUMENTATION ENTRE LA CAECE ET LES VILLES MEMBRES

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

DECIDE la création à partir du 1^{er} juin 2015 d'un service commun Archives et Documentation entre la CAECE et ses communes membres (Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé)

APPROUVE la convention de création de service commun entre la CAECE et ses communes membres ainsi que ses 4 annexes.

APPROUVE le règlement de service.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et le règlement et tout document afférent.

F- CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE la mise en place d'un groupement de commandes entre la Commune de Villabé et la Commune d'Evry pour permettre l'acquisition de fournitures scolaires,

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes,

PRECISE que la Commune d'Evry est le coordonnateur du groupement de commande et qu'à ce titre la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle de la Commune d'Evry,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures scolaires entre la Commune de Villabé et la Commune d'Evry précisant notamment les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,

DIT que le montant de la participation financière lié aux frais de procédures sera inscrit aux budgets 2015 et suivants, section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au groupement de commandes.

G- CONTRAT DE BASSIN « ESSONNE AVAL » 2015-2018 PORTE ET ANIME PAR LE SIARCE

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE le projet de contrat de bassin « Essonne aval » 2015-2018, tel qu'il a été présenté, à conclure avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Général de l'Essonne, le Conseil Général de Seine-et-Marne, ainsi qu'avec douze maîtres d'ouvrage, dont le SIARCE porteur et animateur du contrat, et quarante-deux communes du bassin versant considéré.

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent nécessaire

H- FIXATION DU MONTANT DES CAUTIONS POUR LE PRÊT DES URNES

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :

ADOPTE le montant de la caution 260€ par urne pour le prêt des urnes aux organismes extérieurs en dehors des services municipaux.

5. Urbanisme

A- MUTUALISATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) ENTRE LA CAECE ET VILLABÉ

A l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix POUR dont 07 par procuration – 04 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE la création à partir du 1er juin 2015 d'un service commun d'instruction des demandes d'autorisation du Droit des sols (ADS) entre la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne et les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses et Villabé.

APPROUVE la convention de création de service commun entre la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne et les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses et Villabé ainsi que ses 4 annexes

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

6. Porter à connaissance

- Subvention exceptionnelle de solidarité d'un montant de 2000 € proposée au vote du conseil d'administration du CCAS qui, dans l'affirmative, sera versée à médecins sans Frontières et à la Fondation de France.

- Attribution d'une subvention d'un montant de 3000€ par le Député de l'Essonne, Carlos Da SILVA, au titre de sa réserve parlementaire pour le Conseil Municipal des Enfants de VILLABÉ.

7. Questions orales

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU GROUPE:

Villabé choisit le Bon Sens

1. LA MAISON MÉDICALE

Vous projetez la construction d'une maison médicale sur la commune. Bien que plusieurs mois sont nécessaires pour l'étude de faisabilité et les concertations avec le conseil de l'ordre des médecins, l'agence régionale de santé, les professionnels de santé ... Monsieur le Maire pouvez-vous néanmoins nous dire où en sont les prémisses de ce projet, notamment en ce qui concerne :

- 1) La localisation du projet : emplacement communal ou emplacement privé.
- 2) Qui pilotera le projet ? la municipalité ou des privés.
- 3) Quel en sera le financement ?

REPONSE DU MAIRE

Nous avons été confrontés comme l'ensemble de ses patients au départ sans préavis du docteur CHAPUI et avons aussitôt recherché une solution. J'ai désigné Monsieur Fabrice ROUZIC et Mme Anissa LEROY chefs de projet pour notre municipalité. Nous avons réuni en novembre l'ensemble des professionnels de santé. Le Docteur TOUPENAY membre du Conseil de l'ordre des médecins s'est proposé de coordonner les actions afin de nous aider à trouver une solution. Il a réussi à intéresser un deux de ses confrères que nous avons rencontré en décembre dernier.

A ce jour, nous n'avons pas de réponse formelle quant à sa disponibilité pour rejoindre Villabé.

1 Localisation du Projet :

Nous avions envisagé dans un premier temps d'aménager la maison de l'instituteur afin de la transformer en cabinet médical pouvant accueillir deux praticiens. Cela nécessitait d'importants travaux en raison des règles d'accessibilité à respecter.

Les docteurs TOUPENAY et VITAL nous ont proposé, dans l'attente de la création d'une maison médicale d'accueillir dans leur établissement les médecins pressentis.

2 Qui pilotera le projet ? La municipalité ou des privés ?

Par ailleurs, nous sommes allés été visiter la maison médicale de Corbeil-Essonnes où nous envoyons les Villabéens qui contactent la Mairie à la recherche d'un médecin.

Nous avons rencontré son créateur, Monsieur NICOLLINI qui est aussi le membre fondateur de l'association « Espace Vie ». Il nous a fait part de son expérience dans la création de maisons médicales et nous poursuivons nos recherches avec le Docteur TOUPENAY qui se charge de coordonner les actions des professionnels de santé de notre commune. La création d'une maison de santé pluridisciplinaire ne s'improvise pas. A mon sens ce projet doit être piloté par des privés expérimentés en partenariat avec la municipalité qui facilitera toutes les démarches administratives. Toutes les solutions seront envisagées avec avantages et inconvénients

Quel en sera le financement ?

Vous avez pu le lire lors de la campagne pour les départemental, j'ai demandé à nos nouveaux Conseillers-départementaux, Monsieur Jean Pierre BECHTER et Caroline VALIN d'aider la commune de Villabé pour la création d'une maison de retraite accessible à tous. Je ne désespère pas pouvoir trouver aussi des aides

pour la création de cette maison médicale qui sera complémentaire à cet EPAHD. De toutes les façons les financements de notre maison médicale devront être en grande majorité privés.

Le modèle actuel privilégié par l'ARS nécessite un socle local de professionnels de santé regroupés dans une association porteuse du projet.

Outre les aides financières, l'ARS peut apporter un soutien dont la forme varie en fonction de la phase considérée (projet ou fonctionnement) : étude des besoins, conseils, notamment en matière fiscale (conseil et expertise) et juridique (recherche du statut juridique le mieux adapté aux attentes et besoins des professionnels...), aide à la recherche de cofinancements, mise en place des systèmes d'information, développement d'activités innovantes (éducation thérapeutique...), conclusion de partenariat avec l'université pour l'accueil d'étudiants...

Une fois créée, la maison médicale peut bénéficier d'aides au fonctionnement si elle présente un projet dont le Directeur général de l'ARS apprécie la cohérence avec le volet ambulatoire du SROS et si elle s'inscrit dans un projet territorial défini par l'ARS au regard des besoins de santé et de l'implication des acteurs locaux.

Pour conclure, les projets pilotés directement par les villes ne sont plus soutenus aujourd'hui, il faut un projet émanant de la communauté de la santé répondant aux nouveaux modes d'exercices de ces professions. Nous poursuivrons avec pugnacité ce projet.

2. LA RADICALISATION

Depuis plusieurs mois, des sessions de formations en faveur des chefs d'établissements scolaires, policiers, éducateurs, gendarmes, élus ... sur la prévention de la radicalisation sont organisées par la préfecture de l'Essonne. Ces formations mises en place par le gouvernement s'inscrivent dans un dispositif déployé sur l'ensemble du territoire français, afin de lutter contre l'embigadement et contre le terrorisme. Monsieur Le Maire, avez-vous assisté à cette formation.

- 1) Si oui, est-il prévu un compte-rendu.
- 2) Si non avez-vous l'intention d'y participer

REPONSE DU MAIRE

Oui, notre Municipalité a participé aux sessions de formation organisées par Monsieur le Préfet relatives à la prévention de la radicalisation. A la dernière séance était présent Monsieur Hervé BOURCEAU (DGS). J'ai désigné Monsieur Frédéric FAURE (conseiller défense) pour y participer.

En raison de la confidentialité des informations transmises, Il n'y aura pas de compte-rendu.

Je peux simplement vous dire que ces réunions sont animées par des personnels de haut rang et prennent en compte toute la complexité de l'islam et de ses différents courants.

Le Gouvernement a arrêté un plan pour lutter contre ce phénomène qui prend en compte la solitude et le désarroi des familles victimes de ces situations dramatiques, qui parfois n'ont pas perçu de signaux d'alerte volontairement dissimulés, ou n'ont pas pu enrayer la dérive qui s'installait.

Un numéro d'assistance et d'orientation est mis à disposition : le 0 800 005 696. Nous avons affiché largement le matériel de communication dans les bâtiments publics.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en la matière, en tant qu'ancien officier de l'armée de l'air et pour avoir séjourné sur des théâtres d'opération nettement

dans le SINAÏ, à proximité de la bande de GAZA et en Israël à Tel Aviv, cela me permet d'appréhender ce problème avec une certaine expérience.

3. LES JARDINS FAMILIAUX

Dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est question de valorisation des jardins familiaux. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire si les personnes qui sont actuellement bénéficiaires d'une parcelle, seront prioritaires dans les futures attributions, si ces terrains seront assujettis à une caution et quels types de contrat seront mis en place ?

REPONSE DU MAIRE

Effectivement, dans le cadre de la révision du PLU, il est question de revaloriser cet espace qui est squattée depuis plusieurs années sans le moindre respect des règles d'hygiène et de sécurité. La zone est inondable mais nous envisageons pouvoir y aménager des jardins familiaux organisés.

Les personnes qui utilisent ces lieux si nous arrivons à les identifier, pourraient être prioritaires sous réserve qu'ils s'engagent selon un contrat que nous leur proposerions qui pourrait prendre la forme d'un bail emphytéotique administratif.

Cet aménagement n'est pas envisagé avant 2018/2019.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU GROUPE:

LISTE « POUR VILLABÉ » -

1 – AMENDE SRU

La démarche est la suivante : les services de l'État procèdent à un inventaire annuel contradictoire avec les communes dites « concernées par la loi SRU » qui permet de déterminer le nombre de résidences principales et le nombre de logements sociaux à avoir sur une commune pour respecter le taux de 25 % pour certaines ou de 20 % pour d'autres.

Nombre de communes ont déjà suffisamment de logements sociaux, Villabé n'en fait pas partie.

Lors du vote du budget 2015, vous nous avez informés de négociations avec M. le Préfet qui l'a conduit à suspendre l'amende normalement due par la commune au titre des logements manquants.

Vous nous le rappelez d'ailleurs dans votre « lettre du Maire », du mois de mars 2015.

Monsieur le Maire, pour mieux comprendre les raisons qui ont motivé M. le Préfet à nous accorder « ce cadeau », et conscients qu'il ne peut pas disposer à sa guise des deniers de l'Etat, nous voudrions avoir photocopie du courrier de M. le Préfet vous confirmant cet aimable privilège.

REPONSE DU MAIRE

Merci pour cette question qui va permettre de lever certaines ambiguïtés. Votre inertie et votre inaction à respecter les obligations qui s'imposent à une commune en matière d'urbanisme et de logement social placent Villabé dans la situation d'un mauvais élève.

Il ne s'agit pas d'un cadeau et encore moins d'un privilège mais de l'application de l'article L.320-5 du Code de l'urbanisme :

« Les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à une agglomération visés aux deux premiers alinéas, en décroissance démographique constatée dans des conditions et pendant une durée fixées par décret, sont exemptées à la condition qu'elles

appartiennent à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre doté d'un programme local de l'habitat exécutoire. »

Cela permet de souffler un petit peu, mais je souligne que la carence sur la période triennale 2011-2013 entraîne une majoration de 74 121,36 € qui s'ajoute aux 93 824,51 € de prélèvement de droit commun. Cela représente une somme totale de 167 945,87 € que nous devrions inscrire au compte 739115 si nous n'avions pas bénéficié de la décroissance démographique d'une part et si nous n'avions pas fait preuve de bonne volonté auprès de l'Etat d'autre part.

Enfin pour ceux qui pensent qu'il suffit de payer une amende pour s'affranchir de l'obligation de construire des logements sociaux, je vous informe que le Décret no 2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application de la loi no 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et relatif à certaines actualisations et corrections à apporter en matière d'application du droit des sols permet au Préfet de délivrer les permis de construire pour les communes en carence.

Par ailleurs, une amende quintuplée représenterait la somme colossale de 464 431,31 €.

Donc, oui nous prenons ce problème à bras le corps et nous allons faire ce que nous avons à faire pour protéger les intérêts de Villabé et des Villabéens et purger les errances du passé.

L'ensemble des conseillers trouvera copie du courrier préfectoral dans sa pochette.

2 – OUVERTURE DES COFFRES appartenant à Mme RIGAULT, à la BNP et Société Générale

Au conseil municipal du 20 mars 2015, à ma question sur les coffres détenus à la société générale et la BNP par Mme Rigault, vous m'avez répondu : je vous cite : « Je suis une nouvelle fois très étonné par votre question puisque c'est vous-même qui aviez réalisé l'inventaire des coffres le 4 décembre 2013 avec l'office notarial en charge de la succession « Falque et Clermont » pour un montant de prisée de 35 265 €.

Et me semble-t-il vous n'étiez pas accompagné de votre directeur général des services pour cette opération sensible ».

Votre réponse était plus que suspicieuse, insinuante et calomnieuse mettant en doute mon honnêteté. Ces accusations douteuses pourraient donner lieu à une plainte au pénal...mais d'ores et déjà, je vous demanderais de bien vouloir exprimer publiquement le sens de votre pensée.

Il est clair que s'en prendre à d'autres, c'est ne pas se confronter à soi-même, à son propre vide...

Je vous demanderais donc, Monsieur le Maire de distribuer à tous les conseillers municipaux, la copie de la lettre de Maître FALQUE, notaire que j'ai assisté lors de l'ouverture des coffres bancaires de Mme Rigault, et de la joindre au compte rendu

REPONSE DU MAIRE

Madame MAGGINI, le règlement intérieur de notre conseil municipal vous autorise à poser trois questions sur des sujets qui intéressent ou préoccupent les Villabéens (*sécurité, finances, emploi, scolaire, aménagement, transport, social, sport, jeunesse, seniors...*). Vous ne me posez que deux questions qui me semblent telles ne sont pas destinées à la prospective.

Avec la première, vous souhaitez avoir une copie du courrier du Préfet afin de connaître les raisons de son indulgence en faveur de notre exonération de

l'amende SRU, soit. Alors qu'avec un simple demande ou à l'occasion d'un RDV en Mairie je vous aurez transmis une copie de sa lettre d'explication.

Avec votre deuxième question, vous revenez sur un propos que j'ai tenu oralement en répondant à l'une de vos dernières questions au sujet de l'ouverture des coffres.

J'ai dit « me semble-t-il vous n'étiez pas accompagnée par votre DGS » lors de l'inventaire du coffre qui a été réalisé en présence de Maître FALQUE et de son assistante. Je ne vois pas en quoi cela vous met en cause ? Puisque vous n'étiez pas seule pour cette ouverture qui, de toutes les façons, devait obligatoirement se faire en présence du Notaire. **J'ai été mal informé**, vous étiez bien accompagnée de votre Directeur Général des Services ce jour-là. Vous parlez de diffamation et de pénal à propos d'une **supposition orale bien innocente** ... je **vous engage à conserver votre calme et à raison garder**.

Mais je profite que vous abordiez la question du droit pour vous informer que j'ai déposé deux plaintes en tant que Maire de Villabé.

- La première à votre encontre pour avoir autorisé votre ancien premier adjoint à occuper un logement communal sans loyer,
- La deuxième contre X pour diffamation suite au tract distribué en décembre par la section Villabéenne de votre partie politique.

Pour le reste, Confucius l'a dit avant moi :

« Le sage se demande à lui-même la cause de ses fautes, l'insensé le demande aux autres. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

Le Maire,
Karl DIRAT



Le secrétaire de séance,
Delphine BONIFAS-VANDERPLANCKE

